L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 14 AVRIL 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN. 14 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au coin des rues Conti et Bourbon, grâce forfaite.

Par M. W. Newman, au No 61 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Gravier, choucroute.

Choucroute.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Vendredi, 14 Avril.

ACADEMIE—La Fille du Régiment.
VARIETES—Arta-na Pogue.

Un point noir à l'Orient.

Il y a quelques mois, nous émettions la prévision que le printemps ne se passerait pas sans que de sérieuses complications ne surgissent en Europe à l'occasion des soulèvements dans les provinces turques. Les nouvelles reçues depuis deux jours par le câble semblent confirmer notre prévision. Toutes les Bourses des grandes capitales européennes sont à la baisse et l'inquiétude est générale. Quinze jours ont suffi pour changer complètement la face des choses.

Nos journaux parisiens du 30 mars contenaient, en effet, la dépêche rassurante qui suit :

Vienne, 27 mars.—La *Correspondance politique* publie une note ainsi conçue :

"Par suite de l'action très énergique exercée par l'Autriche-Hongrie et la Russie sur le gouvernement serbe, le ministre des affaires étrangères serbe vient de faire officiellement à l'agent diplomatique du gouvernement austro-hongrois la déclaration suivante :

"Le gouvernement serbe n'a aucunement l'intention d'attaquer la Turquie ni d'entraver en quoi que ce soit l'œuvre pacificatrice des grandes puissances et de s'attirer ainsi une démarche collective de leur part. Les préparatifs militaires qui se sont faits jusqu'à présent ne sont que le complément de notre organisation militaire qui avait été négligée pendant ces dernières années."

On avait encore, à cette époque, un faible espoir que les efforts du baron de Rodich, envoyé de l'Autriche, parviendraient à amener les révoltés de l'Herzégovine à déposer les armes et à accepter les réformes décrétées par la Turquie conformément aux recommandations des grandes puissances. Mais avant l'expiration de la trêve fixée au 11 mars, les chefs herzégoviniens avaient signifié qu'ils ne mettraient bas les armes qu'à des conditions inacceptables aux Turcs, savoir le retrait de toutes les troupes, excepté six petites garnisons, le département des mahométans, etc. Pendant que les Turcs, en prévision de la reprise des hostilités, concentraient 25 bataillons près de Trébigne et envoyaient des renforts à leurs points faibles, le nord de l'Herzégovine se soulevait de nouveau et la Bosnie levait de son côté l'étendard de la révolte.

Le baron de Rodich renonçait à sa mission pacificatrice et retournait à Raguse pendant que les chefs insurgés rejoignaient leurs corps en annonçant l'intention de reprendre les hostilités le 11. Un émissaire du prince Gortschakoff, la premier ministre russe, avait, on des entrevues avec les chefs insurgés et les avait quittés en leur laissant de riches présents. L'attitude de la Servie devenait de plus en plus prononcée et le rôle de l'Autriche plus difficile. Les dépêches suivantes, qui ont déjà paru dans l'ABEILLE, indiquent la marche des choses.

Berlin, 19—Une crise approche évidemment. Si l'Autriche n'intervient pas, les insurgés seront renforcés par les Bosniens et les Serviens.

L'Autriche n'intervient pas autrement qu'en empêchant le passage du matériel de guerre par la frontière. Le gouvernement de Bosnie a consellé de proclamer la guerre sainte.

Londres, 11—Le *Ruske Mir* assure que le prince Wrede, représentant autrichien à Bukharade, n'y a pas caché le fait que les troupes autrichiennes et turques coopéreraient la Servie si elle déclarait la guerre à la Turquie. Le prince Milan demanda à Wrede de répéter la menace par écrit, et Wrede y obtempéra immédiatement.

Le prince Milan mit la communication écrite devant les ministres et le comité parlementaire composé de 18 membres. Les ministres et le comité lui conseillèrent à l'unanimité de n'y faire aucune attention.

Une dépêche de Vienne au *Times* dit que la populace a fait une démonstration belliqueuse à Belgrade dimanche et qu'elle a insulté deux employés du consulat autrichien. La police n'est pas intervenue et l'Autriche demande une satisfaction.

Une dépêche de Raguse dit encore que le Montenegro a refusé aux turcs des moyens de transport pour ravitailler leur place de Nessic.

Ainsi, d'une part, les négociations conduites par l'Autriche au nom des Puissances, pour amener la pacification de l'Herzégovine, ont complétement échoué et l'insurrection a repris avec plus de force dans toute cette province et s'est étendue à la Bosnie qui n'avait jusque là fourni que des volontaires à la cause des révoltés. Enfin, la Servie, qui a complétés ses armements et son organisation militaire, et le Montenegro peuvent d'un moment à l'autre, prendre parti pour l'insurrection contre la Turquie, dont la suzeraineté, bien que presque nominale, leur paraît encore trop lourde.

Or, pour que ces deux provinces qui jouissent d'une indépendance relative s'aventurent dans une guerre contre la Turquie, il faut qu'elles soient à peu près assurées de n'avoir pas à craindre de rencontrer les forces autrichiennes sur leur passage.

Il y a eu évidemment quelqu'un de trompé dans toute cette affaire, et ce pourrait bien être l'Autriche qui paraît avoir accepté de bonne foi le rôle de gendarme européen chargé de rétablir la paix dans les provinces turques. Si cette puissance veut s'interposer pour empêcher l'armée serbe de se mêler à la lutte, elle pourrait bien entendre le "halte-là" d'un factionnaire russe ou prussien.

Pour être aussi y a-t-il entente entre les trois empereurs pour laisser se produire un soulèvement général de toutes les provinces chrétiennes de la Turquie afin de pouvoir, à un moment donné, intervenir de concert et régler le statut de ces provinces et peut-être le sort de la Turquie d'Europe.

Si cet accord existe, il n'y a pas à craindre de guerre générale en Europe. Si, au contraire, la Servie n'a été poussée à la guerre que par une ou deux des trois grandes puissances de l'Europe orientale, le conflit des intérêts peut amener un choc qui produirait une conflagration générale en Europe. Comme symptôme d'un désaccord possible nous citerons la dépêche suivante :

Vienne, 25 mars.—Le gouvernement de PESTH vient d'adresser aux autorités de son ressort la circulaire suivante qui jette un jour imprévu sur les difficultés que rencontre le rétablissement de la paix en Orient :

"D'après des renseignements certains, le gouvernement serbe VIENT D'ACHETER A BERLIN, A CRÉDIT, 60,000 CHASSEPOTS AVEC LES MUNITIONS AFFÉRENTES, et il cherche à entrer en possession de ces armes.

"En vertu d'un ordre du ministre de l'intérieur du 12 mars, je prescris à tous les commissaires d'arrondissement de ne pas permettre le passage de ces armes et munitions, de saisir tout transport clandestin, et de signaler les coupables à la justice. Les autorités douanières ont reçu des instructions analogues. Veuillez me communiquer tout indice que vous pourriez recueillir à ce sujet.

"Prague, 25 mars 1876.

"WEBER."

Enfin, le commencement d'avril a été signalé par un grand remue-ménage de souverains en Europe.

Une dépêche de Berlin du 8 dit que le Czar Alexandre doit arriver dans cette ville le 9 mai et y rester deux jours et qu'on s'attend à ces conférences sur la question d'Orient. Les bruits relatifs à la santé du czar ont été démentis, mais le voyage du comte Schouvaloff, le confident le plus intime d'Alexandre, qui a quitté vers la fin de mars son poste d'ambassadeur à Londres pour se rendre à Saint-Pétersbourg, a donné lieu à des commentaires, et la presse allemande n'a pas caché ses inquiétudes au sujet de la Russie.

Nous ne prétendons pas deviner le mot de l'énigme mais si le moment est venu où le nœud gordien de la question d'Orient doit être tranché par l'épée, il est à craindre que le règlement ne provoque de sérieux désaccords qui pourraient aboutir à l'emploi du canon entre les puissances intervenantes.

On peut aussi se demander si, un conflit éclatant entre deux ou plusieurs grandes puissances, il sera loisible aux autres de rester neutres, ou si l'Angleterre, la France et l'Italie ne seront pas forcées pour défendre ou protéger leurs intérêts, de se ranger dans l'un ou l'autre camp.

L'inquiétude paraît être générale, en Europe, et il n'est guère possible à ceux qui ne sont pas dans le secret des cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg de savoir à quoi s'en tenir sur les desseins de ces gouvernements.

UN VISITEUR DISTINGUÉ.

Parmi les visiteurs distingués que l'Exposition du Centenaire doit amener aux Etats-Unis, se trouvera l'un des descendants du maréchal de Rochambeau, qui commandait en chef l'expédition que la France envoya au secours des colonies pendant la guerre de l'Indépendance. M. A. de Rochambeau est assuré de trouver partout un accueil hospitalier et sympathique et il sera le bienvenu à la Nouvelle-Orléans. Voici la lettre par laquelle il annonce sa visite au rédacteur en chef de l'*Abeille*.

Paris, 22 mars 1876.

Monsieur,

Je me fais un vrai plaisir de renouer les bonnes relations qui se sont établies entre nous pendant la guerre franco-allemande, en vous annonçant ma prochaine visite.

Ce sera une fête pour moi d'aller vous voir et vous remercier de vive voix du zélé concours que vous avez apporté à mon œuvre philanthropique dans nos temps d'épreuve.

Je considère comme un devoir d'aller porter mon tribut de souvenir et d'affection à la patrie de l'immortel Washington à l'occasion du centième anniversaire de la déclaration de l'Indépendance, et je compte bien profiter de mon séjour aux Etats-Unis pour visiter les principales villes de votre beau pays.

Membre de la Commission de l'Exposition de Philadelphie, j'ai pris part ici à l'organisation de la partie française de cette immense exhibition et je me réserve de la parcourir dans tous ses détails.

Enfin, nous nous occupons tout spécialement du monument que nous désirons élever à l'entrée de la rade de New York et dont je vous envoie le prospectus.

J'espère être présent le 4 juillet à l'inauguration de ce monument.

Veuillez agréer, &c.,

A. DE ROCHAMBEAU.

LA REPRÉSENTATION DES PATRIOTES A NEW YORK.—Nous avons reproduit dernièrement les appréciations de plusieurs journaux parisiens sur l'un des drames classés au concours ouvert par M. Michaelis, à Paris, *Les Patriotes*. L'auteur, M. Fernand Armand, qui est louisianais, est, en ce moment à New York, où il va faire représenter sa pièce. Nous lisons à ce sujet dans le *Courrier des Etats-Unis* :

L'auteur, M. Armant, est en ce moment à New York, où il s'occupe de préparer la représentation des *Patriotes*. Nous aurons occasion d'y revenir ; mais ce que les Français de cette ville seront désireux d'apprendre, c'est qu'en attendant la l'intention de donner quelques lectures sur le sujet même qu'il a traité, c'est à-dire sur la fondation de la République américaine "à l'ombre des glorieux drapeaux des Etats-Unis et de la France." Ces lectures, faites en langue anglaise, auront un intérêt spécial. Elles révéleront nombre de détails inédits rendant un témoignage éclatant à la mémoire des Français qui ont servi la cause sacrée au siècle dernier, et qui remettent en lumière bien des pages oubliées de cette histoire.

Ces renseignements ont été recueillis par M. Armant au prix d'études laborieuses dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris, dans les "cahiers" du Mis de la guerre, et enfin parmi les notes manuscrites du marquis de Lafayette, qui fut commandant en chef des forces françaises aux Antilles en 1780 ; ce sont ces mêmes notes, toutes pleines de détails précieux, qui ont servi au célèbre peintre français Armand Dumaresq, pour exécuter son fameux tableau de la *Rédition de Yorktown* qui a figuré au dernier Salon de Paris, et que nous verrons à l'Exposition de Philadelphie. Les conférences de M. Armant auront donc un immense intérêt non-seulement pour les Français mais aussi pour les Américains, qui y trouveront des lumières nouvelles sur les hommes et sur les choses d'une époque qui unit dans ses glorieuses annales les noms de Washington, de Lafayette et de Rochambeau.

LE DÉPARTEMENT DU GRANTISME A L'EXPOSITION.—Le *World* se livre à l'amusante boutade que voici :

Dans la proclamation relative à l'ouverture du Centenaire à Philadelphie, adressée l'an dernier par le général Grant à toutes les nations, il a dit qu'il était question, entre autres choses, d'exhiber "les articles et matériaux propres à illustrer les fonctions et les rouages administratifs de gouvernement."

Donner la liste entière serait trop long ; en outre, il ne conviendrait pas de priver les visiteurs attendus au Centenaire du plaisir de la surprise que le président leur ménage évidemment. Mais voici une portion de l'exhibition projetée :

Les "fonctions" seront illustrées de diverses manières. Il y aura une galerie des portraits des membres de la famille Grant qui ont reçu des emplois. Le beau-frère Corbin sera représenté comme un pauvre vieillard, versant des larmes devant le comité d'investigation de 1871 relatif à la conspiration de l'or ; le beau-frère Cramer sera peint comme étant tiré par le nez en public, pour commettre indûment d'un *gaffe man* pendant qu'il représentait la nation à l'étranger ; le frère Orvil sera représenté comme le *sutler* modèle et l'adjudicataire général des restes des cuisines de la Maison Blanche ; le beau-frère Dent, comme le gardien du palais exécutif et l'agent général commissionné des *jobs* ; le beau-frère Casey, comme le président du *ring* du whiskey et de la corruption générale à la Nouvelle-Orléans ; Babcock représentera la façon dont les immeubles se mesurent à Washington et comment les documents disparaissaient de la Maison Blanche.

Les rouages administratifs seront illustrés par les manœuvres de Belknap, avec un modèle exact d'un poste commercial ; Schenck tiendra à la main un plan de la mine Emma. Le bandit de Williams, avec l'attorney-général assis à l'intérieur, a été envoyé exprès pour l'occasion. Le général Butler, flanqué de Jayne et de Sanborn, exemplifiera le système de patronnage et de l'empochage. Des terres cuites représenteront Tom Murphy, le colonel Luckey, le convict Joyce, Boss Shepherd, Columbus Delano et Fred. Grant. Simon Cameron apparaîtra en personne, portant le vote de censure de la chambre des représentants sur sa mauvaise administration du département de la guerre. Morton sera là aussi, avec une effigie de Heimbold vendant du bacha.....

Tirage d'or		29 avril
Tirage d'or	Fiez vous	29 avril
Tirage d'or		29 avril
Tirage d'or	à la chance	29 avril
Tirage d'or		29 avril
Tirage d'or	Pas	29 avril
Tirage d'or	De semence	29 avril
Tirage d'or	Pas	29 avril
Tirage d'or	De récolte.	29 avril
Tirage d'or		29 avril

—Nous trouvons dans les journaux du cap Breton de curieux détails au sujet de la dernière interruption du câble direct. Le câble a été coupé par l'équipage d'un navire de pêche, non, paraît-il, dans de mauvaises intentions, mais par nécessité de position. C'est, du moins, ce qu'a révélé un des hommes de l'équipage en représentant de la compagnie du câble direct au cap Breton. L'ancre du bâtiment pêcheur s'était engagée accidentellement dans la ligne du câble, qui s'est enroulée autour de la patte de l'ancre. Le capitaine était donc placé dans l'alternative ou de perdre son ancre, ou de la dégager en coupant le câble. Il a pris ce dernier parti, parcequ'il craignait de ne pas être indemnisé s'il faisait le sacrifice de son ancre.

L'ORGANE DE THIERS.—Paris, 8 avril. Depuis plusieurs années le *Bien public*, sous la direction de MM. Vrignault et Alexandre Rey, s'est fait l'avocat de la politique préconisée par le grand citoyen auquel la France doit son libéralisme politique, qui a été suivie de succès par l'installation définitive de la forme républicaine du gouvernement. Depuis le 1er février dernier, le *Bien public*, devenu la propriété de M. Ménier, le célèbre industriel, a modifié ses vues politiques. A l'époque de cette vente, quelques mois de M. Thiers avaient stipulé que le *Bien public* insérerait un certain nombre donné des annonces de l'*Opinion*. Il résulte en outre des clauses et conditions de la vente par laquelle le *Bien public* est devenu la propriété de M. Ménier, que la liste des abonnés ordinaires du journal avait été communiquée à l'*Opinion*. Cette communication préalable fut exigée comme la condition *sine qua non* de la vente faite à M. Ménier.

DEUX MEURTRES DANS LA PAROISSE AVOYELLES.—Nous apprenons que le 30 du mois dernier un double meurtre a été commis dans la paroisse Avoyelles, sur l'habitation de Mr Wilson Avery, près d'Evergreen.

Deux jeunes gens, James Avery, fils de Mr Wilson-Avery, et John O'Quinn, ont été tous les deux les victimes d'un misérable nommé Jordan Whittington.

La cause de l'assassinat est si insignifiante, qu'on a peine à croire que le meurtrier ait l'usage de sa raison.

Il s'agissait d'une clef pour démonter un fusil, qui appartenait à James Avery et à O'Quinn, et que réclamait Whittington.

Les deux jeunes gens avaient échangé à ce sujet quelques paroles assez acerbes avec Whittington, et l'affaire en était restée là.

Plusieurs jours s'étaient écoulés depuis cette altercation, lorsque Whittington a paru dans le champ où travaillaient James Avery et O'Quinn. Il était à cheval et avait un fusil sur l'épaule. Il s'est arrêté à quelque distance des deux jeunes gens et a appelé James Avery. Celui-ci s'est approché sans défiance, mais à peine avait-il fait quelques pas, que Whittington lui lâchant un coup de fusil, le blessait mortellement à l'abdomen. John O'Quinn est venu au secours de son compagnon, mais un second coup de feu l'a atteint et il a roulé sur le sol.

Mme Avery, effrayée par les deux détonations est accourue et a voulu arrêter l'assassin, en le saisissant par le pied, mais le misérable l'a repoussée brutalement, en menaçant de la frapper avec la crosse de son fusil, et piquant son cheval, a disparu.

Whittington n'a pas encore été arrêté, mais le shérif de la paroisse est sur ses traces.

James Avery est mort une demi-heure après avoir été atteint et on pense que John O'Quinn ne survivra que de quelques jours à son ami.

ASSOCIATION DRAMATIQUE ORLÉANISE. —C'est dimanche prochain que cette association doit donner, à l'Opéra, sous les auspices des dames patronesses dont la liste est publiée dans l'*Abeille*, une représentation au bénéfice de l'Asile des Orphelins de Ste-Marie. Nous n'avons pas besoin de plaider la cause des orphelins, car elle se recommande d'elle-même aux sympathies de toutes les âmes charitables. La représentation par elle-même promet d'être très attrayante. Le programme comprend *Le Voyage de M. Perrichon* et *York ou Non d'un chien*. Le prix des billets est de 75 cents, sauf pour les avant-scènes et baignoires d'orchestre. On pourra s'assurer des sièges réservés en s'adressant au contrôle, samedi et dimanche de 10 à 4 heures.

Voir l'annonce à la seconde page pour les informations.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La seconde représentation de la "Fille de Mme Angot", par la troupe d'opérette anglaise, a eu le même succès hier soir, quant au nombre des spectateurs.

Ce soir on donnera la "Fille du Régiment," par J. B. Burckstone, et la pièce burlesque d'Aladdin.

Parfaitement loyal

Le plus sûr et le meilleur

Parfaitement loyal

Le plus sûr et le meilleur

Plan qui ait jamais été imaginé

Le Tirage d'or

A l'Opéra, le 29 avril

Essayez votre chance

Billets, $5o seulement

Essayez votre chance.

Billets, $5o seulement.

XAVIER EYMA.—Nous lisons dans le *Figaro* du 20 mars :

Nous apprenons une bien douloureuse nouvelle.

Notre ami et ancien collaborateur Xavier Eyma est mort hier à quatre heures d'une fluxion de poitrine qui l'a emporté en quatre jours.

Xavier Eyma, âgé de soixante ans, était né à la Martinique. Il vint de bonne heure en France et se fit bientôt une place dans la littérature.

Outre ses romans : le *Médaillon, Emmanuel*, le *Masque blanc*, la *Mansarde de Rose*, il a publié sur les mœurs et la vie intime de l'Amérique, des livres très intéressants et plusieurs fois réédités ; les *Femmes du Nouveau-Monde*, les *Deux Amériques*.

C'était un homme d'une aménité charmante, un confrère du commerce le plus sûr. Après avoir longtemps collaboré à la *Liberté*, il avait rempli avec distinction les fonctions de secrétaire de la rédaction au *Figaro* qu'il quitta pour fonder le *Nouvelliste*.

Il n'avait que des amis et sa mort laisse parmi ses anciens collaborateurs de vifs et sincères regrets.

NOUVELLES DE M. CALABRÉSI.—Nous lisons dans le *Figaro* du 27 mars :

Gounod vient de passer quelques jours à Bruxelles pour assister aux dernières répétitions de *Reine de Saba*, dont la reprise a eu lieu vendredi avec un grand succès. La pièce a été montée, paraît-il, avec beaucoup de soin et un grand luxe. La Reine Belges, qui était à la représentation, a fait appeler le compositeur dans sa loge après le deuxième acte, pour le complimenter.

La veille déjà, à la représentation de *Mireille*, une ovation avait été faite dans la salle à M. Ch. Gounod.

Pendant que nous parlons du théâtre de la Monnaie de Bruxelles, ajoutons que M. Calabresi, un des directeurs, est complétement remis des suites de la chute qu'il a faite dernièrement, et où il s'était causé la jambe.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS. Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu les décrets des 5 avril, 2 juillet 1870 et 30 décembre 1871, concernant l'institution d'une commission supérieure chargée de proposer les différentes mesures relatives aux Expositions internationales :

Considérant qu'une Exposition universelle internationale doit avoir lieu prochainement à Paris et qu'il importe, en vue de cette Exposition projetée, de compléter l'organisation de la commission actuelle, en y adjoignant un nouveau membre de la Chambre des Députés et en y appelant M. le préfet de la Seine et M. le préfet de police, ainsi qu'un membre du Conseil municipal de Paris, décrète :

Sont nommés membres de la commission supérieure des Expositions internationales :

MM. Cochery, membre de la Chambre des Députés ; le préfet de la Seine ; le préfet de police ; Louis Binder, membre du conseil municipal de la ville de Paris.

Le nombre des membres de la commission se trouve définitivement fixé à 45 et ne pourra plus être augmenté.

UN DENTISTE EMPOISONNEUR.—On vient d'arrêter et d'écrouer à Mazas, dit le *Gaulois*,—dont nous reproduisons les informations sous réserves,—un dentiste connu, habitant l'un des quartiers fréquentés de Paris, qui est accusé d'avoir, à Paris, depuis plusieurs années, agissant de concert avec des tierces personnes, empoisonné des clients que les dites personnes lui adressaient.

Le dentiste recevait les victimes, qui, naïvement, se faisaient arracher une dent ou pratiquer n'importe quelle opération dans la bouche. Cette opération faite, le client s'en retournait chez lui et, après six jours pour se soigner et entretenir le traitement qui leur était indiqué par le dentiste. Or, ce traitement était un empoisonnement à petites doses, et plusieurs décès successifs attirèrent l'attention du parquet. On aurait établi la culpabilité de plusieurs individus, convoitant des héritages ou espérant des plans de fortune, qui se seraient entendus avec l'auteur principal de ces drames intimes, et près de deux cents témoins sont on seront entendus par le juge d'instruction.

TENTATIVE D'ASSASSINAT D'UN FONCTIONNAIRE ITALIEN A TUNIS—On nous écrit de Tunis que M. Puliga, consul-juge, président du tribunal consulaire d'Italie, à Tunis, vient d'être la victime d'une tentative de meurtre.

Un musulman apostat, Michele Dadale, récemment arrivé d'Alexandrie, avait été condamné à quinze jours de prison pour résistance aux agents de la force publique.

Le lendemain de sa condamnation, cet individu, au moment où le juge passait devant sa boutique, lui tira presque à bout portant plusieurs coups de revolver.

M. Puliga s'enfuit, poursuivi par l'assassin ; mais par malheur il glissa et fit une chute ; l'assassin se précipita sur lui et lui porta plusieurs coups de yatagan ; puis, le croyant mort, il rentra dans sa boutique, où il se barricada.

Les janissaires qui vinrent pour l'arrêter eurent à dresser un véritable siège ; dans la lutte le meurtrier fut tué.

La victime fut relevée, respirant encore et transportée à son domicile.

Les médecins ont déclaré que l'état de M. Puliga, quoique grave, laissait de l'espoir ; mais il restera estropié toute sa vie.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La farce Barrett.

Nous avons dit l'autre jour que ce pauvre Barrett était persécuté pour des raisons inavouables, par la police et par certains fournaux, qui lui en veulent d'avoir fait des révélations dans certains procès de whiskey.

Cette persécution a un double but pour le moment ; car, grâce à la stupide accusation d'un certain Ryan, commissaire de police, le *Republican* s'efforce de faire du capital politique sur la tête du malheureux Barrett qui n'en peut mais, en prétendant que ce personnage a été employé comme agent intermédiaire pour acheter le consentement de l'honorable César Caligula Antoine à l'impeachment du pseudo-gouverneur Kellogg.

Mr Ryan, l'illustre commissaire de police, et ceux qui comme lui pêchent dans les eaux troubles du radicalisme, font preuve de peu d'esprit en n'inventant pas une histoire un peu plus plausible.

Qui diable aurait voulu acheter Antoine, et pour une somme aussi importante que trente mille dollars !

Avant la guerre, on eut offert peut-être jusqu'à deux mille piastres pour l'achat d'un esclave, ayant l'intelligence d'Antoine, mais possédant ses talents d'agrément, mais pas davantage. Or, à notre avis, Antoine, citoyen et pseudo-lieutenant gouverneur, vaut moins, pécuniairement parlant,—étant moins utile,—qu'Antoine barbier et valet de chambre.

Le journal radical affecte cependant de prendre au sérieux la farce Barrett, et prédit qu'il y aura des révélations curieuses lorsque l'enquête commencera.

C'est ce que nous verrons.

En attendant, nous ne croyons pas un mot de l'accusation du commissaire de police Ryan, et nous avons déjà dit pourquoi.

Si cette histoire était véridique, il serait arrivé de deux choses l'une : ou Antoine aurait accepté les trente mille piastres, que Barrett n'avait pas, et dans ce cas, le silence aurait été gardé sur cette petite transaction par toute la radicaille, le commissaire Ryan compris ; ou Antoine aurait refusé l'offre, dénoncé le fait au sieur Barrett, et alors, il se serait hâté, ce nous semble, de proclamer son désintéressement et la honte de ses tentateurs.

Jusqu'à preuve du contraire nous soutiendrons donc que l'accusation Ryan est une bourde assez grossière.

La taxe spéciale pour le chemin de Pacifique.

Le procès au sujet de l'injonction accordée par la cour dite Supérieure de District contre le Conseil Municipal, à la requête de L. C. Roudanez et autres propriétaires fonciers, pour lui défendre de se conformer à l'acte 20 de la Législature, session de 1876, a été plaidé hier, devant le pseudo-juge Hawkins.

L'avocat de la ville étant intervenu, au nom de la corporation qu'il représente, pour déclarer que l'on ne pouvait pas discuter la constitutionnalité de l'acte avant que le Conseil eut adopté ou rejeté l'ordonnance qui y a trait, il s'agissait de savoir si l'injonction serait ou non maintenue.

L'ex-juge Howe, avocat de la compagnie du chemin de fer, a soutenu nécessairement que rien n'invalidait l'acte 20 et que l'injonction avait été accordée prématuré ment, attendu que rien n'avait été fait encore.

Si bien la loi on ne peut pas accorder une injonction contre l'ordonnance du Conseil municipal, avant de connaître le résultat de l'élection. Il sera temps de mettre en doute la légalité de l'acte lorsque l'élection aura été favorable à la taxe spéciale, si tel est le cas.

L'honorable Eustis, avocat des propriétaires fonciers, a répondu par un habile plaidoyer, démontrant clairement que l'acte 20 est inconstitutionnel et injuste et qu'il est en violation directe avec l'acte ratifiant le plan de bons à prime de M. Pilsbury, qui déclare que le taux de la taxe municipale cette année, ne peut pas dépasser, sous aucun prétexte, un et un demi pour cent sur la valeur de la propriété assessée.

L'avocat s'est appesanti aussi sur ce fait important, qu'une corporation ne peut pas, en vertu de son contrat de chemin de fer, qui, soit seulement, appartient à des particuliers, mais s'aboutit pas à la ville qui est taxée pour le faire construire.

Après avoir entendu les arguments pour et contre, le pseudo-juge Hawkins a pris la cas en considération.

Le procès contre la compagnie de gaz.

Dans le procès de l'état de la Louisiane contre la compagnie de gaz de la Nouvelle-Orléans, lui réclamant la somme de $83,125 pour non paiement de taxes, avec 20 pour cent de dommages-intérêts, le pseudo-juge Hawkins, de la cour dite Supérieure du District, a donné gain de cause à la compagnie, condamnant l'Etat à payer les frais.

Le magistrat a basé sa décision sur le fait, que les compagnies de gaz "Crescent City" et "Orleans" se sont fondues en une seule compagnie.

L'Etat était représenté par H. C. Dibble, agissant comme assistant avocat-général et la compagnie de gaz par messieurs Semmes et Mott.

Le Bureau de Santé.

Il y a eu avant-hier soir, une séance du Bureau de Santé, sous la présidence du docteur White.

Une lettre du maire a été lue, annonçant que le Conseil municipal a refusé les docteurs Félix Gaudet, Y. R. LeMonnier et J. J. Finney comme membres du Bureau.

De nombreuses communications provenant des Bureaux de Santé de plusieurs capitales européennes et de grandes villes américaines ont été reçues et soumises au secrétaire.

Le docteur White a soulevé la question des produits désinfectants. Il a demandé que le Conseil Municipal prenne les dispositions nécessaires pour se procurer de l'acide carbolique pur pendant l'été.

Le bureau des commissaires de police.

Le bureau des commissaires de police s'est réuni hier et s'est occupé de matières peu importantes. Une plainte a été déposée contre un certain Pierre, agent de police, par une Mme Amelia Gordon, qui l'accuse de conduite indigne d'un officier. Le bureau, après avoir entendu les témoignages, a pris le cas en considération.

L'affaire des capitaines Flannagan et Schrieber est à peu près oubliée par messieurs les commissaires ; mais nous sommes là, heureusement, pour leur rappeler que le public attend leur décision.

—67—

Voleur mis en faite.

Vers quatre heures moins le quart, hier matin, un voleur s'est introduit dans la résidence de Mr. Nash, rue Douane, près Bourbon, en escaladant le balcon. Il avait fait un paquet des objets de quelque valeur qu'il a trouvés, le plus descendait dans la rue par le même chemin qu'il avait pris pour monter. Mais Mr. Nash paraissant, avec un revolver à la main, a hâté tellement la dégringolade du coquin que le paquet a été abandonné. Deux coups de feu nous pas ralenti la course du visiteur matinal.

Un procès intéressant.

Un procès très curieux a été plaidé devant la cour de circuit des Etats Unis. Il s'agissait d'un héritage, Mr James Gallier avait fait un testament en faveur de sa seconde femme, Mme Catherine Maria Robinson, dans lequel il lui laissait une propriété sise rue Carondelet, évaluée à $2000.

Les deux époux ayant péri à bord de l'*Evening Star*, les héritiers de Mme Catherine Maria Robinson ont réclamé la propriété, en vertu du testament. Il s'agissait de prouver, cependant, que Mr Gallier est mort avant sa femme ; car, dans le cas contraire, le testament se trouvait annulé de fait.

Il était difficile de se procurer des preuves, mais on a trouvé deux survivants du naufrage de l'*Evening Star*, qui ont déclaré qu'ils avaient vu Mme Gallier, quelques minutes après que le navire se fut enfoncé sous l'eau, s'accrochant à une épave.

La dernière fois qu'on a aperçu Mr Gallier, il était dans la cabine du steamer avec sa femme. La présomption était donc que Mme Gallier a survécu à son mari ; mais comme il n'y a aucune certitude à cet égard, le jury a rendu un verdict contre les demandeurs, héritiers de Mme Catherine Maria Robinson, épouse Gallier, et en faveur des défendeurs, héritiers directs de Mr Gallier.

Accident de chemin de fer.

Hier soir, vers neuf heures et demie, au moment où le convoi du chemin de fer de la Mobile passait à l'endroit devant le marché Français, un homme de couleur du nom de Julien Hall a voulu sauter à terre, mais il a fait une chûte, et son pied se trouvant placé sous la roue du wagon a été écrasé.

Le malheureux a été conduit à l'Hôpital de Charité.

Coups de pistolet.

Dans une difficulté survenue à Carrollton, hier après-midi, vers cinq heures, entre trois hommes nommés Jesse Conway, Atie Dorèche et H. Aderne, tous les trois ont fait usage de leur revolver.

Dorèche a été légèrement blessé, et les deux autres compères ont été arrêtés.

TEMPERATURE.—13 avril 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 du matin	74	23
Midi	82	28
3 P. M.	82	28
6 P. M.	78	25

Mortalités accidentelles. — La dyspepsie, la constipation chronique, sont bien que les désordres du système nerveux et des organes qui en réglissent par sympathie sur la cervelle, causant fréquemment un degré d'abattement moral tres voisin de la démence. Le plus sûr moyen de bannir les "vapeurs noires" ainsi produites, est d'employer cet antidote infaillible contre les irrégularités du corps et la lourdeur de l'esprit, les "Hostetter's Stomach Bitters". Ces Bitters, qui ont une grande force corrective, tonique, dissipent les maladies dont nous parlons ainsi bien d'autres beaucoup d'autres, et rendent la force du moral qui accompagne toujours une bonne santé et qui en est le signe. Ils donnent en même temps à la constitution une vigueur qui est la plus sûre garde contre le mal et la meilleure garantie d'une longue vie. Les vieillards et les infirmes, les malades et les convalescents tirent de grands avantages de l'emploi des "Bitters".

Décédé ce matin à 1 heure, à l'âge de soixante-neuf ans, BARTHÉLEMY AUBERT. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son frère Charles Aubert, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui vendredi, à trois heures et demie de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence rue de l'Union, No 118, entre Urquhart et Morales.

Décédée, hier à 3 heures de l'après-midi, VIRGINIE, âgée de quatre ans, fille de LEOPOLD SOUBLET et d'EXINA NICOLAS. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi. Le corps sera exposé rue Laharpe entre Derbigny et Roman. Les amis et connaissances, ainsi que la Société des Jeunes Amis, sont priés d'assister aux funérailles.

Entrepot de Tapis et de Rideaux
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, etc.
TOILES CIRÉES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos
ETOFFES A RIDEAUX et à Meubles.
BROUATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BERLAPS, par balle, pièce ou garde.
A. BROUSSEAU & SON.
9 avril—3t DMVPE

Pour Port aux Cortes et Amoa.
LA goélette anglaise CONSTANCE, de première classe, capitaine [illegible] partira MARDI, 18 avril, pour les susdits ports. Pour frêt ou passage, s'adresser à
A. MORGAN,
au coin des rues Jefferson et Decatur.
14 avril—1f

A vendre
DANS les principaux magasins de musique
REVE DES CONCERTS DU CIEL,
Dernière composition de M.
HUBERT ROLLING, pour piano.
Le produit de la vente est destiné à
L'Asile des Petites Sœurs des Pauvres.
13avril—6f

Demande d'emploi par un jardinier.
UN jardinier français, qui a déjà travaillé six ans en Louisiane, désire trouver à s'occuper soit en ville soit à la campagne.
S'adresser à Louis Grilhaldy, pension de Luxembourg, 40 rue Toulouse. 13 avril—6f

Aviso.
Resuelto por la Junta Directiva de la fiesta cívica, en celebracion de la PAZ DE ESPAÑA, que aquella tenga efecto el Domingo proximo 16 del corriente: se ruega a todos los Españoles residentes en esta ciudad, y extrangeros que simpatizen con el objeto de la celebracion, que deseen darle el mayor brillo posible, se sirvan concurrir á las once en punto de la mañana de dicho dia, á la logia Perfecta Union, calle de Rampart, entre Dumaine y San Philipe, lugar de la reunion, para dar principio al programa adoptado.
Igualmente se invita á las familias de los mismos, para que asistan al solemne TE-DEUM, que á las doce del mismo dia, se cantará en la catedral, con la cooperacion de las señoras, señoritas y caballeros, que compondrá el coro de dicho templo, y á lo que voluntaria y generosamente se han ofrecido, para darle mas brillantez. Terminado el Te-Deum, se dirigirá el cortejo, bajo el mismo orden, al salon de la Gran Logia, calle de San Carlos, en donde estará preparada el refresco.
Nueva Or